

# COMMUNE DE DOURGNE

## CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 17 janvier 2018, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Gabriel Pujol, le 24 janvier 2018 à 20h45, sous la présidence de M. Christian REY, maire.



### Compte rendu de la séance du 24 janvier 2018



**Présents** : REY Christian, Maire,  
CARRIE Monique, IZAR Pascale, Adjointes,  
TOURNIER Christiane, RIVALS Roselynn, BAYSSETTE Alain, REY Gilberte,  
GAÏANI Didier, RABAUD Jean.

**Excusés** : AUDOIN Pierre (sans pouvoir), BODINIER Jacqueline (sans pouvoir), TAILLIS  
Didier (pouvoir à REY Christian), BEILLARD Adrien (pouvoir à BAYSSETTE  
Alain), SICARD Mathieu (pouvoir à GAÏANI Didier).

**Absente** : COUGNAUD Dominique.

**Secrétaire de séance** : TOURNIER Christiane.



Le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.



## 1. Sanitaires Publics et Porche Couvert – Demande de subvention DETR 2018.

**20180124DL01**

**7.5.1**

Madame CARRIE Monique, rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé la construction de sanitaires publics aux normes PMR et un porche couvert au niveau de la salle omnisport. Cette salle est en grande partie utilisée par le collège et le reste du temps par les associations et lors de diverses manifestations sportives ou culturelles. Aucune installation extérieure n'est actuellement conforme pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Pour améliorer cet espace d'accueil les élus ont décidé de mettre en place un porche couvert, pour abriter les diverses manifestations (fête locale et cérémonies) il peut être utilisé comme zone de rassemblement par le collège.

Le montant des travaux estimé s'élève à 103 132 € HT. Une subvention d'un montant compris entre 20 et 50 % au titre de la D.E.T.R. 2018 peut être obtenue. Le solde de la dépense pourra être acquitté par subvention du Conseil Départemental et par les ressources communales. Les travaux sont programmés de juin à juillet 2018.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant

- Que le projet proposé répond à un réel besoin,
- Qu'il importe de limiter la dépense au maximum et de la proportionner aux ressources que la Commune pourra y consacrer.
- Qu'une subvention de 50% peut être demandée à l'Etat,
- Que le reste de la dépense pourra être financé par les ressources communales,

✚ SOLLICITE de l'Etat une participation financière de 50% soit 51 566 € H.T,  
✚ MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

## 2. Sanitaires Publics et Porche Couvert – Demande de subvention FDT 2018.

**20180124DL02**

**7.5.1**

Madame CARRIE Monique, rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé la construction de sanitaires publics aux normes PMR et un porche couvert au niveau de la salle omnisport. Cette salle est en grande partie utilisée par le collège et le reste du temps par les associations et lors de diverses manifestations sportives ou culturelles. Aucune installation extérieure n'est actuellement conforme pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Pour améliorer cet espace d'accueil les élus ont décidé de mettre en place un porche couvert, pour abriter les diverses manifestations

(fête locale et cérémonies) il peut être utilisé comme zone de rassemblement par le collège.  
Le montant des travaux estimé s'élève à 103 132 € HT. Une subvention de 30 % au titre de la FDT 2018 peut être obtenue. Le solde de la dépense pourra être acquitté par une subvention de l'état (DETR 2018) et par les ressources communales. Les travaux sont programmés de juin à juillet 2018.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant

- Que le projet proposé répond à un réel besoin,
  - Qu'il importe de limiter la dépense au maximum et de la proportionner aux ressources que la Commune pourra y consacrer.
  - Qu'une subvention de 30% peut être demandée au Conseil Départemental,
  - Que le reste de la dépense pourra être financé par les ressources communales,
- ✚ SOLLICITE du Conseil Départemental une participation financière de 30% soit 30 940 € H.T,  
✚ MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

### 3. Validation commission MAPA du 17 janvier 2018 sur le choix des entreprises pour l'isolation de la mairie.

20180124DL03

1.1.8

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'une commission MAPA s'est réunie le 17 janvier 2018, pour choisir les entreprises qui vont intervenir pour l'amélioration de l'isolation de la Mairie.

Trois lots sont proposés :

#### LOT N°1 : ELECTRICITE

Entreprise	Descriptif	Prix H.T	Prix T.T.C
SARL JAE	Remplacement éclairage dans l'ensemble des bureaux, passage en LED économie de 544W	2168.49€	2602.19€

Une seule entreprise a répondu à la consultation, la SARL JAE est retenue pour le LOT N°1.

#### LOT N°2 : ISOLATION

Entreprise	Descriptif	Prix H.T	Prix T.T.C	Classement
MONTAGNE PLAQUISTE	Isolation bureau Maire, Adjoint, archives, cage d'escalier, salle conseil, accueil	8994.24€	10793.09€	1
COPEREX		10325.50€	12390.60€	2

Le descriptif étant identique pour les 2 entreprises, le choix est porté sur l'entreprise MONTAGNE Plaquiste pour le LOT N°2.

#### LOT N°3 : MENUISERIE EXTERIEURE (FENÊTRES)

Entreprise	Descriptif	Prix H.T	Prix T.T.C	Classement
CONSOLA MENUISERIE	Fenêtres bois croisillon Alu	19852.80€	23823.36€	2
	Fenêtres bois croisillon bois	20652.65€	24783.18€	4
	Fenêtres bois à l'identique petit carreau	25422.14€	30506.57€	5
REY ALU	Fenêtres Alu croisillon Alu	21598.77€	25918.52€	1
GOMEZ PEDRO	Fenêtres Alu croisillon Alu	23326.70€	27992.04€	3

La commission, a souhaité choisir les menuiseries en ALU plutôt que le bois, tout d'abord par rapport à l'entretien (ALU pas de peinture) et la longévité du produit dans le temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✚ VALIDE le choix de la commission MAPA du 17 janvier 2018,  
✚ MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **4. Convention Télétransmission actes-Avenant N°2 (actes d'urbanisme).**

**20180124DL04**

**1.4.1**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une convention en date du 21 septembre 2010 avait été prise pour la télétransmission des documents soumis au contrôle de légalité. Un avenant à cette convention avait été signé le 12 mars 2012, pour inclure les actes budgétaires.

Dans le prolongement de cette action, la commune décide d'intégrer à cette nouvelle convention les actes d'urbanisme.

Le choix de cette solution devra être entériné par la signature d'un avenant à la convention ACTES, ajoutant les clauses relatives à ACTES D'URBANISME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✎ ACCEPTE cette extension,
- ✎ VALIDE l'avenant n°2 à la convention annexée à la présente délibération,
- ✎ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et toutes pièces s'y rapportant.

#### **5. Signature convention pour l'utilisation de locaux (Ecole Georges Mazars) pour l'ALSH de la CCSA.**

**20180124DL05**

**5.7.6**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'une convention d'utilisation de locaux doit être signée entre la commune et la Communauté de Communes Sor Agout. La CCSA plus précisément « l'Accueil Loisirs Sans Hébergement » (ALSH) utilisera une partie des locaux de l'école Georges Mazars 7 rue de Rome (cantine et sanitaires), pour les périodes suivantes : hors période de vacances scolaires les mercredis de 12h00 à 14h30 et chaque période de vacances scolaires du lundi au vendredi de 12h00 à 14h30. La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ce pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois tacitement (31/12/2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✎ VALIDE la convention annexée à la présente délibération,
- ✎ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

#### **6. QUESTIONS DIVERSES**

- ✎ Mr De Filippi, a proposé à Monsieur le Maire d'acquérir son terrain (Bartereynaud) situé à proximité de la crèche. Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer pour cette année, d'autres projets sont à l'étude.
- ✎ Monsieur le Maire, informe le conseil qu'un rendez-vous est prévu sur la commune avec le SDET mardi 30 janvier 2018, pour la mise en place de LED au niveau de l'éclairage public (30 ampoules) subventionnée à 100% par EDF en lien avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Le choix de cette modification se porte sur la partie centre-ville (avenue Clément Eychenne et rue de Rome, rue des Couteliers et rue du Forgeron, côte des moulins).
- ✎ Association les Amis de la Montagnarié : Son président M. MONTAGNÉ André, souhaite organiser une journée au ski, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans, il demande à la mairie si des familles dans le besoin pourraient être intéressées. Le Conseil Municipal ne peut pas se prononcer à la requête de M. MONTAGNÉ André, ce n'est pas du ressort de la commune de tenir à jour une liste des personnes dans le besoin, même les demandes adressées au Centre Communal d'Action Sociale sont traitées anonymement.
- ✎ Monsieur le Maire informe le conseil que les anciens rideaux de l'école seront retirés suite à la mise en place des nouveaux volets roulants aluminium.
- ✎ Stationnement Rivière Basse en bordure de la RD85 : Le Conseil décide à l'unanimité de lever l'interdiction de stationnement sur cette partie, en effectuant certaines modifications.
- ✎ Assainissement : Sur le projet de rénovation de l'assainissement côte des Moulins, le réseau prévu serait rallongé (environ 20 mètres) pour pouvoir effectuer le branchement de la maison de Mme CATHALA située 14 allée de St Stapin.  
Une étude est programmée pour allonger le réseau au niveau d'En Calcat pour permettre le branchement de plusieurs habitations appartenant à la communauté des pères d'En Calcat.  
Un rendez-vous est prévu prochainement avec Mme FREDON de l'entreprise 'Papyrus', qui gère la partie assainissement pour la commune.
- ✎ Eclairage école : Une consultation va être réalisée pour la partie éclairage école qui rentre dans le projet d'économie d'énergie et ce en lien avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Par la suite, une

subvention pourra être demandée à la Région.

- ⇒ Reste à réaliser : Madame CARRIE Monique, présente au Conseil l'état des restes à réaliser pour 2018, pour le budget commune et assainissement :

### **BUDGET COMMUNE**

<b>Code Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
246	Illumination	700€
256	Travaux bâtiments communaux	40 000€
256	Recettes	33 000€
268	Eclairage Public	28 000€
268	Recettes	17 000€
281	MJC	1 500€
283	Aménagement traversée village	10 000€
291	Mobilier école	650€
308	Recettes Chaussée avenue Clément Eychenne et rue de Rome	11 612€
309	Achat camion	35 000€

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>Code Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
10001	Travaux réseaux assainissement	30 000€

L'ordre du jour étant épuré, la séance est levée à 22h00.